



Rouen
Lundi 2 mars 2020

Une convention pour renforcer la sécurité portuaire

HAROPA - Port de Rouen signe une convention avec le SDIS 76 afin de participer au financement des moyens, humains et matériels, destinés à la lutte contre les sinistres survenant sur le plan d'eau.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 76) assure la mission de lutte contre les sinistres sur le territoire de la Seine-Maritime, ainsi que la lutte anti-incendie sur les navires. Cette dernière mission lui est dévolue depuis le 1^{er} janvier 2000. Depuis cette date, HAROPA - Port de Rouen apporte un soutien financier au SDIS 76 afin de maintenir le savoir-faire propre à la lutte des feux de navires et une convention de partenariat associe les deux établissements publics.

NOUVELLE STRATEGIE COMMUNE

En 2018, le Port de Rouen et le SDIS 76 ont identifié de nouveaux besoins, notamment pour l'assistance et le secours aux paquebots dédiés à la croisière fluviale, en plein développement sur l'axe Seine depuis quelques années. Une nouvelle stratégie commune a été définie permettant d'intervenir, sur l'ensemble des plans d'eau de la Seine, avec des moyens nautiques dédiés et servis par des sapeurs-pompiers spécialement formés. Une nouvelle convention d'une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, a donc été établie entre HAROPA - Port de Rouen et le SDIS 76. Cette coopération doit permettre de répondre aux objectifs communs relatifs à la sécurité des navires et bateaux fréquentant le Port de Rouen, de ses installations et de ses riverains.

La signature de la nouvelle convention se déroule aujourd'hui, **lundi 2 mars 2020 à 11 h**, au siège de HAROPA - Port de Rouen. Le document est paraphé par André Gautier, Président du SDIS 76, Vice-Président du Département de la Seine-Maritime, et Pascal Gabet, Président du Directoire de HAROPA - Port de Rouen.

FIRE FIGHTING SYSTEM

Après accord du Conseil de Surveillance, HAROPA - Port de Rouen versera annuellement au SDIS 76 la somme de 360 000 €, lui permettant de financer des équipements adaptés aux interventions en Seine, ainsi que les formations-recyclage et maintien des acquis des spécialistes des feux de navires, du sauvetage aquatique en surface et en plongée.

Dans le passé, un bateau-pompe du Port de Rouen était armé par les sapeurs-pompiers. Arrivée en fin de service, cette unité a été désarmée en 2009. Plutôt que d'acquérir un nouveau bateau-pompe, HAROPA - Port de Rouen et le SDIS ont choisi de poursuivre leur partenariat à travers l'utilisation de remorqueurs spécialement équipés pour la lutte incendie. Les remorqueurs modernes, dotés du système Fire Fighting System (Fi-Fi), disposent d'importantes capacités de lutte contre les incendies. A Rouen, la société Thomas Services Maritimes (TSM) est mandatée pour intervenir, en cas de lutte contre un incendie de navire ou de sinistre sur une installation classée. Pour cela, TSM doit disposer en permanence d'un remorqueur équipé pour la lutte incendie et la lutte anti-pollution dans le port amont (Rouen) et d'un autre dans le port aval (Port-Jérôme). Il s'agit du *Capitaine Louis Thomas* et du *RMT Penfret*. Il est également possible de faire intervenir le *Capitaine Jean Thomas*. Chacun de ces remorqueurs est habituellement armé par un équipage de 4 marins.

En cas de sinistre, un officier des sapeurs-pompiers est embarqué à bord afin de faire la liaison entre le Commandant des Opérations de Secours (COS) et le remorqueur. Des exercices sont régulièrement organisés afin de maintenir le savoir-faire des personnels. Ces remorqueurs sont mis rapidement en œuvre, soit sur demande formulée par le COS auprès de la Capitainerie, soit sur ordre du Commandant de port en cas de péril grave et imminent. Dans tous les cas de figure, la lutte contre les sinistre est dirigée par le COS.



**Le remorqueur
Capitaine
Jean Thomas
de TSM**

- **RMT PENFRET : 2 canons à eau pouvant débiter jusqu'à 1200 m³/h chacun, 1 réserve de 17 m³ de liquide émulseur (production de mousse anti-incendie)**
- **CAPITAINE LOUIS THOMAS : 2 canons à eau de 1200 m³/h et de 600 m³/h, 1 réserve de 6m³ de liquide émulseur, 1 réserve de 5 000 litres de liquide dispersant antipollution.**
- **CAPITAINE JEAN THOMAS : 2 canon à eau de 150 m³/h et 1 canon à eau de 650 m³/h - 1 réserve de 6m³ de liquide émulseur – 1 réserve de 3 500 litres de liquide dispersant antipollution.**

A propos du SDIS 76

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (SDIS 76) est un établissement public autonome constitué de personnels administratifs et techniques, de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Le SDIS 76 assure la protection des personnes, des biens et de l'environnement, la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile, la préparation des mesures de sauvegarde, l'organisation des moyens de secours et la mise en œuvre des secours d'urgence aux victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation. En 2019, le SDIS 76 a effectué 85 756 interventions.

A propos de HAROPA - Port de Rouen

Acteur majeur de la valorisation et de la protection de l'estuaire de Seine, HAROPA - Port de Rouen, premier port ouest-européen exportateur de céréales, accueille chaque année 3 000 navires, et 6 000 convois fluviaux, qui génèrent un trafic de 27 à 30 millions de tonnes. Au cœur de l'ensemble HAROPA, Rouen fonde sa singularité sur sa capacité à traiter tous types de trafics, notamment industriels, grâce au savoir-faire de ses opérateurs et à la diversité de ses terminaux, qui s'échelonnent de Honfleur jusqu'à la Métropole Rouen Normandie. www.haropaports.com

Contacts presse :

Angélique FREMAUX
Cheffe du Service Communication
Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine-Maritime
06 72 27 33 19 - communication@sdis76.fr